

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 2 juin 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Messieurs les conseillers Luc St-Jacques et André Renaud ainsi que madame la conseillère Margaret C. Carey.

ÉTAIENT également présents : Messieurs Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie et directeur général adjoint par intérim et André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.

ÉTAIENT absents : Messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot (Absences motivées).

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné Luc St-Jacques, conseiller du district électoral numéro un, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 441-99 « Règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme ».

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Luc St-Jacques
Conseiller

**09-06-154 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 2 JUIN 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**09-06-155 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU
19 MAI 2009**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session régulière du 19 mai 2009, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**09-06-156 POUR APPUYER LA FABRIQUE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
– RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – 64, CHEMIN
DU PONT – OCTROYER UNE SUBVENTION DE 4 000 \$ –
ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Louis-de-France a effectué une demande de financement pour un projet de résidence pour personnes âgées au 64, chemin du Pont, anciennement le terrain de l'église Saint-Louis-de-France.

CONSIDÉRANT QUE le terrain se situe à l'intérieur de la zone 216-PU.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Octroie une subvention maximale de 4 000 \$ à la Fabrique Saint-Louis-de-France pour effectuer l'étude de faisabilité d'un projet de résidence pour personnes âgées sur la propriété connue comme étant le 64, chemin du Pont à Val-des-Monts.
- ✓ Autorise la Directrice générale à effectuer le paiement maximal de 4 000 \$ au fur et à mesure de son exigibilité.
- ✓ Autorise le service de l'Environnement et de l'Urbanisme à enclencher le processus d'amendement à la réglementation pour permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées sur la propriété sise au 64, chemin du Pont à Val-des-Monts.
- ✓ Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'effectuer, si requis, les modifications nécessaires au schéma d'aménagement.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**09-06-157 POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE – RÉFECTION DES
CHEMINS DU LAC-CLAIR ET DE VAL-DU-LAC – ASPHALTAGE
– 09-04-05-018 – DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE
348 596,84 \$ « TAXES INCLUSES »**

CONSIDÉRANT QUE le Service des Travaux publics a demandé des soumissions par annonce parue dans le journal « Le Droit » du jeudi 14 mai 2009, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO, ainsi que par affichage sur le territoire de la Municipalité, pour la réfection des chemins du Lac-Clair et de Val-du-Lac – Asphaltage;

09-06-157

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leurs prix suite aux demandes et exigences contenues dans le cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaires	130247 Canada Inc./Pavage Inter Cité	Construction Edelweiss Inc.	Construction DJL Inc.	Construction Lafarge Ltée Québec
	485, rue Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K4	960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0	20, Emile-Bond, Gatineau (Québec) J8Y 3M7	636, chemin Klock, Gatineau (Québec) J9J 3G9
Conformité	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Travaux		Prix taxes en sus		
Chemin de Val-du-Lac	159 676,31 \$	157 852,16 \$	171 856,00 \$	173 602,00 \$
Chemin du Lac-Clair	149 158,10 \$	156 621,98 \$	163 412,60 \$	171 535,00 \$
Total de la soumission	308 834,41 \$	314 474,14 \$	335 268,60 \$	345 137,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission en provenance de la firme 130247 Canada/Pavage Inter Cité, sise au 485, rue Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K4, est la plus basse soumission conforme reçue.

**PROSOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la soumission en provenance de la firme 130247 Canada/Pavage Inter Cité, sise au 485, rue Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K4, comme étant la plus basse soumission conforme reçue, au montant total de 308 834,41 \$ « avant taxes » et ce, pour la réfection des chemins du Lac-Clair et de Val-du-Lac – Asphaltage, conditionnelle à la réception des documents de preuves d'assurances demandés à l'appel d'offres.
- ✓ Décrète une dépense totale au montant de 348 596,84 \$ « taxes incluses » à cet effet et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités et suivant les dispositions de la soumission portant le numéro 09-04-05-018.
- ✓ Autorise le Service des Travaux publics à déterminer avant le début des travaux et selon les disponibilités budgétaires, le kilométrage d'asphaltage à effectuer, pour chacun des chemins susmentionnés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montant	Description
03-600-30-721 (00V003)	172 250,82 \$	Travaux de génie – Infrastructures
03-600-30-721 (00L014)	160 904,30 \$	Travaux de génie – Infrastructures
54-134-91-000	15 441,72 \$	Ristourne TPS

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-158

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 09-005—
COMPTES PAYÉS ET À PAYER — AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À
EFFECTUER LES PAIEMENTS — COMPTES À PAYER AU
MONTANT DE 336 280,77 \$—COMPTES PAYÉS AU MONTANT
DE 465 333,51 \$ — SALAIRE DÉPÔTS DIRECTS 139 118,62 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2007, la résolution portant le numéro 07-03-080 adoptant le règlement portant le numéro 625-07, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 424-98, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 625-07 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 625-07 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport comptable du mois de mai 2009, portant le numéro 09-005, totalisant une somme de 940 732,90 \$ concernant les comptes payés du fonds d'administration et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRE DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 19	28 273,42 \$
Paie no 20	34 745,67 \$
Paie no 21	34 535,78 \$
Paie no 22	41 563,75 \$
Total	139 118,62 \$

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à effectuer les paiements au montant de 336 280,77 \$:

Année	Comptes à payer	Comptes payés	Total
2009	336 280,77 \$	465 333,51 \$	801 614,28 \$

La Secrétaire-trésorière et Directrice générale a émis à cet effet, durant le mois de mai 2009, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 940 732,90 \$.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-159

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL
– HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS
AU MONTANT DE 5 711,85 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2007, la résolution portant le numéro 07-12-401, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL, anciennement connue sous le nom de Legault, Roy (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité et ce, pour les années 2008, 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	TOTAL À CE JOUR
N/Réf.: 144778 Canada Inc. (Action) V/Réf. : 8293-111	952,00 \$	2,40 \$	47,72 \$	75,16 \$	1 077,28 \$	15 666,55 \$
N/Réf. : DJL Inc. Re : Carrière V/Réf. : 8293-149	87,50 \$	0,90 \$	4,43 \$	6,96 \$	99,79 \$	3 564,39 \$
N/Réf. : Règlement no 572-05 Carrière des Ruisseaux inc. - Projet Lesage V/Réf. : 8293-158	87,50 \$	2,85 \$	4,52 \$	7,11 \$	101,98 \$	18 802,99 \$
N/Réf. : 254, chemin H.-Zurenski Francine Thibodeau V/Réf. : 8293-184	512,50 \$	34,70 \$	27,27 \$	42,93 \$	617,40 \$	2 852,23 \$
N/Réf. : André Langlois, Anne Gilbert, Marie- Claude et Annie Langlois V/Réf. : 8293-195	75,00 \$	21,25 \$	4,81 \$	7,58 \$	108,64 \$	17 639,07 \$
N/Réf. : Marie-Josée Asselin et Ronald Jr. Philippe V/Réf. : 8293-212	630,00 \$	16,65 \$	32,33 \$	50,92 \$	729,90 \$	3 931,63 \$
N/Réf. : 735, route du Carrefour André Russo V/Réf. : 8293-213	87,50 \$	1,20 \$	4,44 \$	6,98 \$	100,12 \$	1 970,76 \$
N/Réf. : 299, chemin Saint-Pierre Gérald Lalande V/Réf. : 8293-217	62,50 \$	2,55 \$	3,26 \$	5,12 \$	73,43 \$	6 931,24 \$
N/Réf. : Jean-Yves Sincennes V/Réf. : 8293-218	140,00 \$	1,80 \$	7,09 \$	11,18 \$	160,07 \$	11 277,42 \$
N/Réf. : 321, chemin du Barrage Derek A. White V/Réf. : 8293-223	56,00 \$	3,00 \$	2,95 \$	4,65 \$	66,60 \$	11 849,97 \$
N/Réf. : 903, route Principale Dépanneur le 27 Jocelyn Lessard V/Réf. : 8293-233	570,00 \$	284,61 \$	39,38 \$	62,03 \$	956,02 \$	1 121,87 \$
N/Réf. : 805-1-12-5 Gisèle Leblanc - CSST V/Réf. : 8293-242	70,00 \$	0,90 \$	3,55 \$	5,58 \$	80,03 \$	11 851,04 \$
N/Réf. : 1436 et 1440, route du Carrefour Diane Graham V/Réf. : 8293-244	258,50 \$	28,95 \$	14,38 \$	22,64 \$	324,47 \$	9 867,00 \$

09-06-159

N/Réf. : 1404, route du Carrefour Richard Nadon et Lise Parent V/Réf. : 8293-257	42,00 \$	0,90 \$	2,15 \$	3,38 \$	48,43 \$	250,69 \$
N/Réf. : 15, chemin du Sénateur James Quinn V/Réf. : 8293-267	490,00 \$	8,15 \$	24,81 \$	39,07 \$	562,03 \$	562,03 \$
N/Réf. : 2938, route Principale Gérard Beauchamp V/Réf. : 10357-003	384,50 \$	165,65 \$	21,56 \$	33,95 \$	605,66 \$	2 716,09 \$
TOTAUX	4 505,50 \$	576,46 \$	244,65 \$	385,24 \$	5 711,85 \$	120 854,97 \$

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dépense au montant de 5 711,85 \$ et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-160-00-412	229,46 \$	Frais juridiques – Gestion du personnel
02-415-00-412	97,46 \$	Frais juridiques – Projet Lesage
02-610-00-412	2 410,47 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-320-00-412	1 029,56 \$	Frais juridiques – Travaux publics
02-190-00-412	1 700,25 \$	Frais juridiques – Administration
54-134-91-000	244,65 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-160

POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 07-09-322 – POUR ENTÉRINER L'UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA ET AUTORISER L'UTILISATION PAR LES DÉTENTEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 18 septembre 2007, la résolution portant le numéro 07-09-322, aux fins d'abroger et remplacer la résolution portant 06-09-314, aux fins d'entériner l'utilisation de la carte de crédit Visa – Détenteurs et d'accepter que les employés suivants utilisent la carte de crédit Visa, soit :

- Secrétaire-trésorière et Directrice générale et Directeur général adjoint – Limite de crédit de 5 000 \$
- Directeur du service de Sécurité incendie – Limite de crédit de 1 000 \$
- Directrice du service des Loisirs et de la Culture – Limite de crédit de 1 000 \$
- Chefs d'équipes des secteurs Nord et Sud – Limite de crédit de 1000 \$ chacun

09-06-160

CONSIDÉRANT QUE des changements sont survenus au niveau des employés municipaux et que ce Conseil croit opportun d'apporter les modifications suivantes à la liste des détenteurs autorisés à utiliser la carte de crédit Visa de la Municipalité :

- Ajouter une carte pour le Directeur du service des Travaux publics – Limite de crédit de 1 000 \$
- Ajouter une carte pour le Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Limite de crédit de 1 000 \$
- Modifier le titre du Directeur général adjoint pour Directeur des ressources humaines, des communications et Directeur général adjoint.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Comité des Finances et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la liste des détenteurs autorisés à utiliser la carte de crédit Visa de la Municipalité :
 - Secrétaire-trésorière et Directrice générale et Directeur des ressources humaines, des communications et Directeur général adjoint – Limite de crédit de 5 000 \$ chacun
 - Directeur du service de Sécurité incendie – Limite de crédit de 1 000 \$
 - Directrice du service des Loisirs et de la Culture – Limite de crédit de 1 000 \$
 - Chefs d'équipes des secteurs Nord et Sud ou Contremaîtres – Limite de crédit de 1000 \$ chacun
 - Directeur du service des Travaux publics – Limite de crédit de 1 000 \$
 - Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Limite de crédit de 1 000 \$
- ✓ Souligne qu'un rapport d'utilisation des dépenses payées par la carte Visa soit déposé au Comité des Finances par le service des Finances.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-161

**POUR AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À APPROPRIER
471 135,68 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ ET À
TRANSFÉRER CERTAINS MONTANTS NON
UTILISÉS DU SURPLUS AFFECTÉ AU SURPLUS
NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 21 avril 2009, la résolution portant le numéro 09-04-112, aux fins d'accepter le rapport financier 2008 – Municipalité de Val-des-Monts – Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport financier démontre un surplus des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales au montant de 331 078 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Finances recommande de transférer les montants suivants au surplus affecté :

- ✓ 3 334 \$ pour accorder une aide financière au Centre de services à l'emploi et l'économie des Collines, premier paiement de trois pour une aide totale de 10 000 \$;
- ✓ Redevance de 5 000 \$ provenant de l'Association récréative de Val-des-Monts afin d'être appliquée au prochain renouvellement de l'hypothèque de l'aréna municipale, tel que stipulé dans l'entente de gestion;
- ✓ 8 782,20 \$ pour compléter des travaux (accotements et marquage de ligne) sur le chemin du Ruisseau, travaux qui n'ont pu être complétés durant l'année 2008;

09-06-161

- ✓ 5 000 \$ pour compléter le programme Villages branchés, honoraires de Sylvain Guesthier, les sommes ayant été prévues au budget 2008, mais le projet n'ayant pu être complété avant la fin de l'exercice;
- ✓ 95 000 \$ pour le chemin Saint-Antoine, entente de principe entre la Municipalité de Val-des-Monts et la compagnie Carrière-Sablière Dagenais Inc. et la compagnie 144778 Canada Inc. pour l'achat de l'emprise du chemin de contournement construit par Carrière-Sablière Dagenais, le remboursement à Carrière-Sablière Dagenais, le coût d'acquisition des parcelles de terrains et les frais de notaire;
- ✓ 13 764,85 \$ pour les services de la Firme d'ingénieurs Levac, Robichaud, Leclerc Associés Ltée pour la préparation des plans et devis et la supervision des travaux concernant la réparation du chemin du Pont, selon la résolution 08-10-340, les travaux n'ayant pu être complétés durant l'année 2008;
- ✓ 32 254,63 \$ pour les services de la firme SNC Lavalin Inc. pour effectuer l'analyse de sécurité du barrage du lac Dam selon la résolution 08-09-310, l'étude n'ayant pas été complétée à la fin de l'exercice;
- ✓ 9 000\$ pour le déplacement de poteaux par Hydro-Québec sur les chemins du Ruisseau et du Fort pour les travaux spéciaux – Taxe sur l'essence, travaux n'ayant pu être complétés à la fin de l'exercice;
- ✓ 30 000 \$ pour un fonds de démarrage pour un OBNL qui sera mis sur pied conjointement avec la Municipalité de La Pêche, ayant pour mission de donner l'accès à l'Internet haute vitesse à l'ensemble de la population;
- ✓ 5 000 \$ pour accorder une aide financière à Aventure Laflèche pour permettre à l'organisme de continuer à poursuivre tous ses objectifs;
- ✓ 105 000 \$ pour un deuxième épandage d'abat-poussière;
- ✓ 50 000 \$ pour des travaux à l'Hôtel de Ville et à la caserne numéro 2 selon le rapport de planification soumis lors du budget 2009;
- ✓ 43 000 \$ pour l'aménagement du terrain de soccer, tel qu'adopté lors du budget 2009;
- ✓ 50 000 \$ pour un système d'air climatisé au centre communautaire du Parc J.-A. Perkins tel qu'adopté lors du budget 2009;
- ✓ 16 000 \$ pour l'acquisition du logiciel de réservation de salles Activitek, tel qu'adopté lors du budget 2009.

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Quesnel, directrice du service des Finances par intérim, recommande de transférer du surplus affecté au surplus non affecté un montant de 16 634,18 \$ et ce, suite à des vérifications.

MONTANTS À RETRANSFÉRER AU SURPLUS NON AFFECTÉ	
Rés. 05-03-080 – Engagement 2005 – Comité Consultatif de la Sécurité publique	900,00 \$
Rés. 06-11-404 – Hydro-Québec et Marenger Électrique (luminaire coin Saint-Pierre et Petit-Ruisseau)	734,18 \$
Rés. 06-03-097 – Subvention ARVDM	15 000,00 \$
TOTAL	16 634,18 \$

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à transférer les montants susmentionnés au surplus affecté pour une somme totalisant 471 135,68 \$.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à transférer du surplus affecté au surplus non affecté un montant de 16 634,18 \$.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-162

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 13 MAI 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 13 mai 2009 et ce, tel que requis par l'article 65 du règlement portant le numéro 579-05.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-163

**POUR AUTORISER MADAME JULIE A. BERNARD,
AGENTE À LA PLANIFICATION ET À LA REVITALISATION
ET MONSIEUR ANDRÉ TURCOTTE, DIRECTEUR DU
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
À ASSISTER AU COLLOQUE 2009 DE LA FONDATION
RUES PRINCIPALES À QUÉBEC – CAPITOLE DE
QUÉBEC – 23 SEPTEMBRE 2009 – DÉCRÉTER UNE
DÉPENSE AU MONTANT DE 1 550 \$ « TAXES
INCLUSES » – BUDGET 2009 DU COMITÉ DE
REVITALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Rues principales tiendra son colloque 2009 le mercredi 23 septembre 2009, au Capitole de Québec et que 2009 souligne le 25^e anniversaire de la Fondation Rues principale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater madame Julie A. Bernard, agente à la planification et à la revitalisation, ainsi que monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, pour assister audit colloque aux fins de transmettre l'information pertinente aux membres du Comité de revitalisation et de développement socio-économique de la Municipalité de Val-des-Monts et de représenter celui-ci lors de la remise des prix d'excellence et d'accomplissement.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, madame Julie A. Bernard, agente à la planification et à la revitalisation, ainsi que monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, à assister au colloque 2009 de la Fondation Rues principales qui se tiendra le mercredi 23 septembre 2009 au Capitole de Québec.

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour l'inscription de madame Julie A. Bernard, agente à la planification et à la revitalisation, ainsi que monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, audit colloque.

09-06-163

- ✓ Décrète et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à s'approprier une somme ne devant pas dépasser 1 550 \$ « taxes incluses » du budget 2009 du comité de revitalisation et de développement socio-économique de la Municipalité de Val-des-Monts, laquelle somme servira à défrayer les coûts inhérents au colloque.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-610-00-999	1 550 \$	Subventions

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-164

POUR AUTORISER MONSIEUR ANDRÉ TURCOTTE, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME À PRÉSENTER AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – AMÉNAGEMENT DU PARC MARC-CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son programme de revitalisation du noyau villageois de Perkins, la Municipalité de Val-des-Monts a procédé à l'acquisition du terrain sis au 2233, Montée Paiement dans le but d'y aménager un parc familial;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux d'aménagement seront effectués sur la rive de cette propriété et qu'un certificat d'autorisation doit être obtenu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de réaliser lesdits travaux et que ledit Ministère exige qu'une résolution soit produite afin d'autoriser le signataire de la demande d'obtention de la demande d'autorisation ou de certificat d'autorisation à produire la demande au nom de la Municipalité.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme à produire une demande d'autorisation ou de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir les autorisations requises pour procéder à l'aménagement du parc Marc-Carrière.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-06-165

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ST-JACQUES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Benoit Gagnon
Directeur du service de Sécurité incendie
et Directeur général adjoint par intérim

Jean Lafrenière
Maire